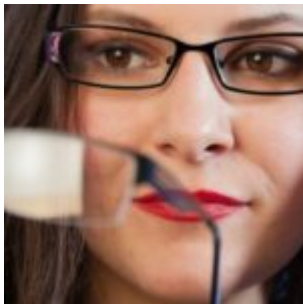


Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

La loi Hamon sur la consommation, récemment publiée au Journal officiel, comporte de nombreuses mesures dont deux concernent directement les professionnels de la santé.

La première a trait à la libéralisation du marché de l'optique. En effet, pour permettre une baisse des tarifs, le Gouvernement a souhaité une plus grande ouverture du marché de la distribution des verres correcteurs et des lentilles, notamment en autorisant la vente en ligne. Désormais, les prescriptions de verres correcteurs devront donc indiquer la valeur de l'écart pupillaire du patient, pour lui permettre d'acheter en ligne ses lunettes ou lentilles. De son côté, le e-commerçant devra fournir au patient informations et conseils d'un professionnel de santé qualifié en optique.

L'autre mesure concerne les tests de grossesse qui pourront désormais être vendus non seulement en pharmacies, mais aussi en grandes surfaces.

© 2014 Les Echos Publishing